



La charte du service baby-sitting

Pour les communes de : Plouvien, Bourg-blanc, Coat-méal, Le Drennec, Kersaint-Plabennec, Loc Brévalaire.

La commune et la Coordination Intercommunale Enfance Jeunesse, par la mise en place d'un service de proximité, facilitent la mise en relation de l'offre et de la demande en matière de garde occasionnelle d'enfants.

Ce service s'adresse aux parents qui recherchent un/une baby-sitter. La commune et la Coordination Intercommunale Enfance Jeunesse centralisent les candidatures des baby sitters et les mettent à disposition des parents sous forme de classeur consultable en mairie, en crèche ou à l'alsh.

Un temps de formation sera proposé aux jeunes (tous les 2 ans) et la liste sera ensuite communiquée aux parents.

La commune ne se tient pas responsable d'un quelconque litige entre les parents et le/la baby-sitter.

Les engagements des parents employeurs

Leur rôle : Les parents emploient un/une baby-sitter pour faire garder leurs enfants. A ce titre, ils reconnaissent le travail effectué.

Leurs engagements : Les parents, en faisant appel à ce service, s'engagent à :

- Déterminer au préalable et conjointement avec le/la baby-sitter, toutes les modalités de la garde (horaires, tarifs...)
- Assumer pleinement leur responsabilité d'employeur
- Respecter les horaires définies au préalable avec le/la baby-sitter
- Rémunérer le/la baby-sitter au terme de la garde
- Rester joignable pendant la garde

Les engagements des baby-sitters

Leur rôle : Les baby-sitters sont employés par les parents pour garder occasionnellement leurs enfants.

Leurs engagements :

- Certifier exacts les renseignements figurant sur la fiche candidature
- Déterminer au préalable et conjointement avec les parents, toutes les modalités de la garde (horaires, tarifs...)
- Respecter le domicile des parents et leur vie privée
- Respecter lors d'une garde les horaires définis au préalable avec les parents, être ponctuel

- Recontacter les parents qui vous laissent des messages
- Rester joignable pendant la garde
- Veiller à la sécurité des enfants
- Tenir comptes des consignes et des recommandations des parents

Le fichier candidature s'adresse principalement aux jeunes de plus de 16 ans qui souhaitent garder des enfants de manière occasionnelle. Pour figurer dans le service baby-sitting, il faut :

- Participer au possible à la journée de formation
- Remplir la fiche candidature (à déposer en mairie si non remis en formation)
- Fournir une photocopie de la carte d'identité, un extrait de casier judiciaire n°3 (valable 6 mois) et une attestation de responsabilité civile (valable 1 an)
- Remplir une autorisation parentale pour les mineurs.

Les jeunes doivent tenir à jour leurs disponibilités, en envoyant un mail :

- Commune de Plouvien : asso.auclairdelalune@orange.fr
- Commune du Drennec : mairie.le-drennec@orange.fr ou ledrennec@epal.asso.fr
- Commune de Bourg Blanc : Madame MITH et Mme Déniel à ecoles.bourgblanc@orange.fr
- Commune de Coat méal : mairie.coat-meal@wanadoo.fr
- Commune de Kersaint Plabennec : mairie.kersaint@orange.fr
- Commune de Loc Brévalaire :

**Pour tous renseignements, contacter Hélène Abiven,
06 18 08 25 11 ou coordinterco.enfancejeunesse@gmail.com**